



Commission  
des titres d'ingénieur

**Décision n° 2018/05-03**  
**relatif à l'accréditation de l'Institut supérieur du bâtiment et**  
**des travaux publics (ISBA TP)**  
**à délivrer un titre d'ingénieur spécialisé**

**Ecole de spécialisation**

**Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics (ISBA TP)**

Ecole de spécialisation

Établissement consulaire sous tutelle de la Chambre de commerce et d'industrie

Nom d'usage : ISBA TP

Académie : Aix-Marseille

Site de l'école : Marseille

**Données certifiées**

*Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accréditation>*

**Suivi des accréditations précédentes**

*Décision n° 2015/03-03*

**Objet de la demande d'accréditation**

**Dossier A** : renouvellement du titre d'ingénieur spécialisé en génie parasismique en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics,
- Vu le rapport établi par Hélène GRIMAULT-DUC (rapporteuse principale), Joël MOREAU (membre de la CTI), Philippe SARDIN (expert auprès de la CTI) et Damien DUCHANOIS (expert élève ingénieur auprès de la CTI) et présenté en séance plénière du 15 mai 2018,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :**

**Présentation générale**

L'ISBA-TP, créée en 1953, est une école de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille Provence (CCIMP). Son conseil de perfectionnement est présidé par un membre élu de la CCIMP, représentant des fédérations du Bâtiment et des Travaux Publics locales ou régionales.

L'ISBA-TP est hébergée dans les locaux de Polytech Marseille sur le campus de Château Gombert où se situe également Centrale Marseille. Elle est bien identifiée. Les relations entre l'ISBA-TP et l'Ecole Polytechnique universitaire de Marseille (Polytech Marseille) font l'objet d'une convention (renouvelée le 3 octobre 2016) dans le cadre d'un adossement à Aix Marseille Université (AMU).

L'ISBA-TP avait été créée pour répondre à un besoin important de formation d'ingénieur de haut niveau dans le domaine de la construction. Ses formations sont recherchées par les étudiants des pays émergents, notamment en provenance d'Afrique francophone.

L'ISBA-TP se positionne aujourd'hui également sur une mission d'accompagnement des entreprises de la région PACA, dans leur développement et l'amélioration de leur savoir-faire.

L'offre de formation pour cette école d'ingénieur de spécialité (à bac+6), visant les métiers d'études (ingénieur structure/ingénieur d'études techniques conception/réalisation) et Contrôle ainsi que de coordination et d'assistance/direction technique de chantier, est axée autour de trois types d'ouvrages/problématiques BTP qui correspondent aux trois domaines de spécialisation :

- Ouvrages d'art (diplôme d'ingénieur spécialisé accrédité pour 6 ans à compter de la rentrée 2015)
- Infrastructures et géotechnique (diplôme d'ingénieur spécialisé accrédité pour 6 ans à compter de la rentrée 2015)
- Génie parasismique (diplôme d'ingénieur spécialisé accrédité pour 3 ans à compter de la rentrée 2015 – première accréditation)

Les deux premières spécialités évoluent, ou devant évoluer, vers la gestion de projets complexes, respectivement vers les réseaux et infrastructures routières d'une part, et la géotechnique et les travaux souterrains, d'autre part.

L'École est petite et le petit nombre d'élèves permet d'assurer une grande proximité élèves/enseignants fort appréciée de tous. Les équipements à disposition des élèves sont constitués par des équipements informatiques équipés des principaux logiciels métiers.

### **Présentation de la spécialité Génie parasismique**

Mots clés de la formation définis par l'école

#### **Génie parasismique**

Dispensée sur 18 mois (dont 6 de stage en milieu professionnel), la formation de spécialisation en Génie parasismique a été créée en septembre 2015 sur le même modèle que les deux autres spécialisations existantes. Elle a été mise en œuvre selon le cahier des charges fixé à l'origine par rapport au besoin de la profession dans le domaine du parasismique et a connu quelques évolutions à la suite du retour d'expérience des deux premières promotions.

Le projet d'origine a été établi dans une démarche compétences, en tenant compte des impératifs fixés par le processus de Bologne, et en définissant les acquis de l'apprentissage. Le nombre de crédits (ECTS) à allouer (90) est compatible avec le nombre d'heures dispensées et la durée de la formation.

Après une période de pré-rentrée, de 2 semaines d'enseignement "à la carte", qui minimisent ainsi les écarts sur les prérequis, les élèves suivent jusqu'à décembre un tronc commun aux trois spécialisations, constitué de modules techniques (dont un cours de Conception parasismique des bâtiments), et de modules « contractuels ».

Récemment, en réponse aux retours d'expérience/évaluations, deux modules transversaux ont été introduits qui se prolongent au-delà de la période de tronc commun :

un module « coaching », et un « projet pilote en bâtiment » (d'octobre à avril), conçu pour appliquer tous les enseignements de tronc commun (à la fois modules techniques et managériaux) sur la base du BIM (Building Information Model = maquette numérique).

Les enseignements de spécialisation (160h) commencent en janvier. Ils sont constitués ainsi :

- Conception et calcul des structures en béton précontraint (40 heures dont TD),
- Dynamique des structures renforcées (36 heures dont TD),
- Exécution des constructions en zone sismique (8 heures),
- Modélisation non linéaire (28 heures dont sujet d'application),
- Sismologie des sols (20 heures),
- Comportement des sols aux séismes (28 heures),
- Un projet de spécialisation se déroule pendant tout le mois de mai en groupes.

Les enseignements sont regroupés en macro-modules dont certains regroupent à la fois des enseignements techniques et des enseignements managériaux :

- Conception de bâtiments et superstructures (y compris marchés) : 9 ECTS,
- Caractéristiques de la construction (matériaux et droit) : 10 ECTS,
- Intégration et modélisation des structures (y compris environnement) : 11 ECTS
- Les projets : 18 ECTS,
- La spécialité Génie parasismique : 12 ECTS,
- Le stage : 30 ECTS,

Soit un total de 90 ECTS, à obtenir pour prétendre au diplôme.

Les exigences d'attribution de diplôme (que ce soit le diplôme d'ingénieur accrédité - pour les élèves déjà diplômés ingénieur - ou un diplôme d'établissement, pour les intégrant en possession d'un master) sont identiques, sur les exigences techniques, la validation du stage en entreprise et le niveau B2 d'anglais.

Les spécialistes formés par l'ISBA-TP sont depuis longtemps recherchés et appréciés par la profession du bâtiment et du génie civil. Ayant déjà des rudiments de construction parasismique dans le tronc commun, les ingénieurs de la spécialité Génie parasismique acquièrent des connaissances approfondies grâce à des enseignements et projets de nature variée, allant des plus théoriques aux plus appliqués, et ceci avec des enseignants d'une compétence incontestée.

La direction de l'école, appuyée par le conseil de perfectionnement, est à l'écoute des réactions des élèves, des professeurs et des maîtres de stage et fait évoluer la formation en conséquence.

#### **Points forts :**

- l'emploi des élèves sortant de la formation, quelle que soit la spécialité suivie, qu'ils soient diplômés ou non.
- les enseignants de très bon niveau, très impliqués
- la démarche compétences mise en place
- la certification qualité de la CCI impliquant une démarche qualité de l'école
- l'implication de l'équipe de direction, l'ambiance
- l'encadrement et le suivi des élèves

#### **Points à améliorer :**

- la qualité du recrutement (niveau d'anglais) expliquant le taux de non diplomation
- le manque de visibilité de l'école et de ses formations dans l'enseignement supérieur français
- les promotions de trop petite taille
- l'exposition à la recherche sous considérée, comme les enseignements au management et aux sciences sociales

#### **Opportunités :**

- une conjoncture très porteuse générant une forte demande de diplômés des spécialités servies par l'école
- un potentiel de formation continue sur les thématiques de l'école
- des écoles du campus permettant d'envisager des synergies gagnant-gagnant
- une possibilité de positionnement complémentaire et des synergies à développer avec les autres écoles/formations de spécialité.

#### **Risque :**

- La fragilité de la structure d'accueil qui limite la mise en œuvre de la stratégie de développement

La Commission prend acte favorablement du rapport intermédiaire décrivant la prise en compte des recommandations formulées lors de l'audit périodique, de façon transverse et pour les deux autres spécialités, notamment en ce qui concerne la qualité du recrutement (hormis le niveau de maîtrise de la langue anglaise) et le suivi de la carrière des diplômés.

Compte tenu de la part relative des enseignements de spécialisation terminale, l'école s'interrogera sur l'opportunité d'un diplôme unique, en tenant compte des enjeux de lisibilité, de positionnement, d'amélioration continue et d'attractivité.

En conséquence,

#### Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de la formation de l'école menant au titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur spécialisé en Génie parasismique, diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics	Formation initiale sous statut d'étudiant	2018	2020-2021	maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

#### Pour l'ensemble des spécialités de l'Ecole :

- Améliorer la notoriété de l'école par une communication renforcée et le développement des collaborations.
- Maintenir le recrutement d'une proportion importante d'ingénieurs diplômés ingénieurs d'établissements accrédités et s'assurer que le niveau des étudiants recrutés à l'étranger leur permettra d'atteindre le niveau d'anglais requis pour prétendre au diplôme d'ingénieur.
- Faire aboutir les négociations de rapprochement ou de collaborations renforcées entre structures d'enseignement supérieur du Campus afin de renforcer et pérenniser l'Ecole
- Poursuivre le travail sur l'évolution des plans de cours (notamment pour la spécialité OA) en complémentarité avec l'offre concurrente, et le faire savoir.
- Poursuivre la mise en place de la démarche qualité adaptée à l'ISBA TP
- Conforter l'ouverture recherche et SHS
- Epauler les anciens élèves pour faire renaitre leur association

#### Pour la spécialité Génie parasismique :

- Poursuivre la communication autour de cette spécialité (sur le terrain notamment) pour stabiliser les effectifs des promotions avec un premier objectif d'un minimum de 15 diplômés ingénieur par an.

Le Label **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement, au diplôme suivant :

Ingénieur spécialisé en <b>Génie parasismique</b> , diplômé de l'Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics	2018	2020-2021
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------	-----------


Délibéré en séance plénière à Paris, le 15 mai 2018.

Membres ayant participé au débat : Mesdames et Messieurs Isabelle AVENAS-PAYAN, Noël BOUFFARD, Élisabeth CRÉPON, Hervé DEVRED, Agnès FABRE, Héléne GRIMAULT-DUC, Gabriel HENRIST, Anne-Marie JOLLY, Jean-Yves KOCH, Élisabeth LAVIGNE, Marie-Véronique LE LANN, William LIS, Laurent MAHIEU, Christophe MEUNIER, Joël MOREAU, Marc PEYRADE, Patrick OBERTELLI, Delphin RIVIERE, Georges SANTINI, Agnès SMITH, Jacques SCHWARTZENTRUBER et Jean-Marc THERET.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juin 2018.



Le président  
Laurent MAHIEU



Le secrétaire greffier



La rapporteure principale  
Héléne GRIMAULT-DUC

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :**

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

**1. Prolongement des accréditations**

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

**Ecoles de la Vague B**

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

### **Ecoles de la Vague C**

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics



Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

## 2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

## 3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	------------------------------------------------------------------

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accreditations>